

# ANALYSE

FPS - 2019

## Un féminisme ? Des féminismes !

À l'intersection du féminisme  
et de l'activisme lié au handicap



Femmes Prévoyantes Socialistes  
[www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)



À l'intersection du féminisme et de l'activisme lié au handicap – FPS 2019

**Anna Safuta**

Avec la contribution de Fanny Colard

Secrétariat général des FPS

[fps@solidaris.be](mailto:fps@solidaris.be)

Crédit photo :

©Mattel – Instagram Barbie

Éditrice responsable : Xénia Maszowez, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.

Tel : 02/515 04 01



## Introduction

Environ 15% de la population mondiale se retrouve, à un moment donné de sa vie, en situation de handicap, ce qui en fait **la plus vaste minorité du monde**<sup>1</sup>. Il s'agit d'une « catégorie » poreuse dans laquelle chacun-e peut entrer à tout moment, et dans laquelle nous pourrions tou-te-s nous retrouver si nous vivons assez longtemps ou s'il nous arrive un accident de vie, à quelque moment donné<sup>2</sup>.

Le handicap n'a pas de définition unanime<sup>3</sup>. Nous adoptons ici une approche sociologique, en accord avec le modèle social du handicap défendu par l'activisme handi exposé ci-après. Ce positionnement sociologique est une alternative et un complément nécessaires aux approches (bio)médicales de la question.

Le handicap est maintenant un champ de recherche spécifique en sciences sociales, sous l'appellation d'« études critiques du handicap » (*critical disability studies*<sup>4</sup> en anglais). Le croisement des perspectives handies et féministes a quant à lui débouché sur les « études féministes du handicap » (les *feminist disability studies* créées par Rosemarie Garland-Thomson).

## Les mots sont importants

Le **handicap** peut se définir sociologiquement comme un stigmat, c'est-à-dire la « situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société »<sup>5</sup>. Une personne dite « en situation de handicap » connaît des différences dans son corps ou son mental « par rapport à ce qui est considéré comme le modèle "standard" »<sup>6</sup>.

Le **modèle (bio)médical** du handicap perçoit les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap comme le résultat de leurs limitations. Il met l'accent sur les adaptations que l'individu doit entreprendre pour s'intégrer socialement, incluant des traitements, des prothèses et des efforts pour « surmonter son handicap »<sup>7</sup>. Un modèle qui est donc critiquable à certains égards.

Selon le **modèle social** du handicap, apparu dans les années 1960, c'est la société, et non la biologie, qui crée le handicap, « en établissant des barrières sociales, économiques et environnementales à

---

<sup>1</sup> ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, *Rapport mondial sur le handicap*, Rapport de l'Organisation mondiale de la santé et de la Banque mondiale, 2012. Disponible sur [http://www.who.int/disabilities/world\\_report/2011/fr/](http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/fr/).

<sup>2</sup> GARLAND-THOMSON, *op. cit.*, p. 5.

<sup>3</sup> Voir PAULUS, Maï, « Handicap, de quoi parlons-nous ? », *Analyse ASPH*, 2018. Disponible sur <http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Citoyennete/Pages/2018-handicap-de-quoi-parlons-nous.aspx>.

<sup>4</sup> Voir MEEKOSHA, Helen et SHUTTLEWORTH, Russell, « What's so 'critical' about critical disability studies ? », *Australian Journal of Human Rights*, 15/1, 2002, pp. 47-75.

<sup>5</sup> GOFFMAN, Erving, *Stigmat. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Editions de Minuit, 1975 (1963), p. 7.

<sup>6</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES, *Guide terminologique. Un vocabulaire approprié à l'égard des personnes handicapées de l'Ontario*, Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, 2004, p. 1. Disponible sur : [http://www.umoncton.ca/umcm-saee/files/saee/wf/Lexique\\_2004826%5B1%5D.pdf](http://www.umoncton.ca/umcm-saee/files/saee/wf/Lexique_2004826%5B1%5D.pdf).

<sup>7</sup> MASSON, Dominique, « Femmes et handicap », *Recherches féministes*, 26/1, 2013, p. 112.



l'intégration des personnes en situation de handicap »<sup>8</sup>. Comme expliqué par la militante paraplégique Marina Carlos, « en parallèle du handicap, c'est surtout la société qui, ne prenant pas en compte les besoins et droits des personnes handicapées, représente le véritable obstacle à leur autonomie et intégration au sein de cette dernière »<sup>9</sup>.

Le modèle social souligne la nécessaire inclusion sociale des individus en situation de handicap. C'est à la société de reconnaître la diversité des besoins de celles et ceux qui la composent et de leur offrir les moyens de leur épanouissement. Une des manifestations de la nature sociale du handicap est que les perceptions de ce qui constitue des capacités corporelles « normales » varient selon les sociétés et les époques : « La perception d'une caractéristique physique en tant que handicap ou non dépend de l'époque et de l'endroit, en fonction de critères tels que les attentes sociales, l'avancement de la technologie et son accessibilité aux personnes portant cette caractéristique, le système éducatif, l'architecture, les attitudes vis-à-vis de l'apparence physique, et les rythmes sociaux »<sup>10</sup>.

La théoricienne féministe du handicap américaine Rosemarie Garland-Thomson mobilise, par exemple, l'histoire de la « Vénus hottentote » Saartjie Bartmann. De son vrai nom Sawtche, cette dernière était une femme noire de la tribu des Khoïkhoï, originaire de ce qui est aujourd'hui l'Afrique du Sud. Esclavagisée enfant, Sawtche deviendra un phénomène de foire en Europe, du fait de particularités physiques présentées comme anormales sur le continent européen, pouvant ainsi être considéré comme une forme de handicap, selon la définition que l'on applique. Garland-Thomson souligne cependant que la stéatopygie (protubérance des hanches et des fesses) et la macronymphie (élongation naturelle des petites lèvres vulviennes) de Sawtche correspondaient aux normes corporelles dans sa tribu de naissance<sup>11</sup>.

**Le capacitisme** (de l'anglais *ableism*) est un mode d'organisation hiérarchique des sociétés humaines. Il peut être décrit succinctement comme la domination des personnes sans handicap mental ou physique sur celles en situation de handicap. La sous-catégorie du capacitisme qui englobe plus spécifiquement les privilèges sociaux touchant les personnes valides est **le validisme**.

Quelle **terminologie** employer pour désigner les personnes en situation de handicap ?

Les militant-e-s de la « cause handie » privilégient généralement l'expression « **personne en situation de handicap** » (ou éventuellement « personne handicapée ») à celui de « handicapé-e ». Les deux premières expressions sont préférées parce que centrées sur la personne et sur la part de l'environnement dans la création de sa situation, au détriment de son handicap. En accord avec le modèle social, la formulation « en situation de handicap » met par ailleurs « en évidence le fait que ce sont le cadre de vie et l'organisation sociale, du fait de contraintes incompatibles avec les capacités

---

<sup>8</sup> MASSON, *op. cit.*, p. 113.

<sup>9</sup> CARLOS, Marina, « Handicap : Arrêtez avec ce "changement de regard" », *Medium*, 14 février 2018. Disponible sur : <https://medium.com/@marinacpom/handicap-arr%C3%AAtez-avec-ce-changement-de-regard-cea9cff625bf>.

<sup>10</sup> WENDELL, Susan, *The Rejected Body: Feminist Philosophical Reflections on Disability*, New York et Londres, Routledge, 1996, p. 14 (traduction de l'extrait par Anna Safuta, autrice de la présente analyse).

<sup>11</sup> GARLAND-THOMSON, *op. cit.*, p. 7.



restreintes d'une partie croissante de la population, qui créent le handicap »<sup>12</sup>. Les militant-e-s conseillent aussi généralement d'éviter la terminologie médicale (« patient-e »).

## Des discriminations multiples, des oppressions particulières

Les femmes en situation de handicap sont confrontées à des discriminations à l'intersection du validisme et d'autres systèmes d'oppression, dont le sexisme et le racisme. En Belgique, les personnes en situation de handicap sont aussi surreprésentées parmi les personnes en situation de pauvreté ou à risque de l'être<sup>13</sup>.

La plupart des associations de femmes handicapées, bien que peu nombreuses, luttent pour plus d'accessibilité, au sens large, qui se compose de plusieurs volets.

Le premier volet de l'accessibilité est architectural. Pour que l'espace public soit accessible aux personnes en situation de handicap, il est nécessaire de l'aménager de manière inclusive. En effet, l'espace public est encore majoritairement pensé pour des personnes dont le corps correspond à ce qui est considéré comme la norme. Omniprésence de marches ou d'escaliers, absence d'ascenseurs, de toilettes et de portes adaptées sont autant de barrières physiques qui empêchent ou restreignent la mobilité des personnes en situation de handicap physique.

Mais l'accessibilité de l'espace a aussi une dimension symbolique. Comme expliqué dans le témoignage cité par Dominique Masson, l'accessibilité « [c]'est d'avoir des portes universelles où tout le monde rentre par la même porte, c'est ça que ça veut dire universel, pas une porte dans le garage ou le sous-sol, dans les cuisines [...] ou dans les ordures, parce que souvent on rentre comme ça »<sup>14</sup>.

La question de l'accessibilité se pose également en ce qui concerne Internet et les nouvelles technologies : les logiciels et applications mobiles de géolocalisation devraient indiquer l'accessibilité des itinéraires proposés (notamment à destination des personnes à mobilité réduite et des personnes malvoyantes), les contenus visuels devraient être décrits (notamment à destination des personnes malvoyantes), tandis que les vidéos devraient systématiquement inclure des sous-titres (à destination, notamment, des personnes malentendantes).

L'accessibilité comporte également un volet communicationnel. Les associations de femmes handicapées luttent pour rendre l'information accessible à des personnes ayant divers types de limitations. Documents en grand format, en braille ou lisibles par les technologies de reconnaissance de caractères, ainsi que traduction de contenus en langues de signes et en « Facile à lire et à comprendre » (FALC) - autant d'aménagements nécessaires pour garantir l'accessibilité des productions écrites et visuelles aux personnes en situation de handicap.

---

<sup>12</sup> HAMONET, Claude, « De l'infirmes à la personne en situation de handicap », dans : Claude Hamonet éd., *Les personnes handicapées*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2006, pp. 3-10, Disponible sur <https://www.cairn.info/les-personnes-handicapées--9782130556404-page-3.htm>.

<sup>13</sup> BATIS, Najoua, « Handicap et pauvreté, ici et ailleurs : l'œuf ou la poule ? », *Analyse ASPH*, 2014, Disponible sur : <http://www.asph.be/Documents/analyses-etudes-2014/Analyse-2014-19-handicap-et-pauvrete.pdf>.

<sup>14</sup> Extrait d'entretien avec une personne en situation de handicap cité dans MASSON, *op. cit.*, p. 118.



L'accessibilité concerne aussi les services commerciaux et ceux qui relèvent de politiques publiques. Les transports publics en particulier doivent permettre aux personnes en situation de handicap de se déplacer sans entraves<sup>15</sup>. De plus, les personnes en situation de handicap ne peuvent souvent pas exercer leurs droits électoraux<sup>16</sup> : les bureaux de vote sont souvent peu accessibles aux personnes à mobilité réduite, les bulletins de vote illisibles pour les personnes malvoyantes ou aveugles, etc. C'est évidemment aussi un domaine où l'accessibilité des contenus (tracts, programmes électoraux, etc.) n'est pas suffisamment prise en compte.

Certains aspects de l'accessibilité médicale concernent plus spécifiquement les femmes en situation de handicap, notamment l'accessibilité aux examens médicaux comme pour le dépistage du cancer du sein ou celui du col de l'utérus. De surcroît, l'invisibilisation généralisée de la sexualité féminine est d'autant plus forte pour les femmes en situation de handicap<sup>17</sup>. Les femmes en situation de handicap sont également touchées par des normes esthétiques qui proclament leurs corps comme indésirables voire asexués. Paradoxalement pourtant, « l'idée que les femmes handicapées seraient des êtres asexués ne les protège pas contre les agressions sexuelles »<sup>18</sup>. C'est particulièrement le cas des femmes présentant un handicap mental : selon une étude, elles seraient près de 10 fois plus exposées aux violences sexuelles que les autres femmes, que ce soit en contexte conjugal ou non<sup>19</sup>.

En ce qui concerne la maternité, les autorités médicales, les familles et les institutions reconnaissent encore trop peu l'accès à la maternité des femmes en situation de handicap<sup>20</sup>. Ainsi, l'accès à l'adoption et aux nouvelles technologies reproductives est souvent entravé pour les femmes en situation de handicap. Cela serait dû à la perception de la maternité comme un rôle social qui oblige les mères à accomplir seules le travail ménager et de soin nécessaire à élever les enfants<sup>21</sup>.

Les femmes en situation de handicap subissent plus souvent des violences conjugales (tant psychologiques, physiques que sexuelles) que les femmes valides<sup>22</sup>. Le statut de dépendance qui peut être lié à leur handicap les rend d'autant plus vulnérables face à une situation de violence. Ces

---

<sup>15</sup> COLARD, Fanny, « Femmes et transports en commun : des parcours de combattantes ? », *Étude FPS*, 2018, Disponible sur : <http://www.femmesprevoyantes.be/2018/12/14/etude-2018-femmes-et-transports-en-commun-des-parcours-de-combattantes/>.

<sup>16</sup> À ce sujet, voir notamment UNIA, *Droit de vote des personnes handicapées : questions – réponses*, 30 novembre 2017, Disponible sur : <https://www.unia.be/fr/articles/droit-de-vote-des-personnes-handicapees-questions-reponses#Pourquoi-Unia-lance-t-il-une-campagne-sur-le-droit-de-vote-des-personnes-handicapees> (Consulté le 22 juillet 2019) et ASPH, *Le vote pour tous*, Disponible sur : [www.levotepourtous.be](http://www.levotepourtous.be).

<sup>17</sup> SOLANO, Julie, *Être femme et handicapée : Quel féminisme hors du monde des valides ?*, Mémoire présenté à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 2012-2013, pp. 48-49.

<sup>18</sup> MASSON, *op. cit.*, p. 123.

<sup>19</sup> HANDICAP INTERNATIONAL, *Les femmes handicapées contre la violence*, Disponible sur : <https://www.handicapinternational.be/fr/actualites/les-femmes-handicapees-contre-la-violence>.

<sup>20</sup> LLOYD, Margaret, "The Politics of Disability and Feminism: Discord or Synthesis?", *Sociology*, 35/3, 2001, pp. 719-728.

<sup>21</sup> LLOYD, *op. cit.*, p. 720.

<sup>22</sup> LEVASSEUR, Karine, « Contexte de vulnérabilité : femmes handicapées », *Trousse média sur la violence conjugale – Institut national de Santé publique Québec*, Disponible sur : <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-de-vulnerabilite/femmes-handicapees>.



violences peuvent prendre des formes plus graves et se répètent sur de plus longues périodes<sup>23</sup>. Les femmes en situation de handicap subissent également des formes spécifiques de violence, telle la maltraitance et/ou négligence de la part de proches ou de pourvoyeuses/eurs de soins ou de services.

Les solutions d'hébergement et autres services destinés aux femmes victimes de violences sont encore plus difficiles d'accès aux femmes en situation de handicap qu'aux personnes valides.

## Quels liens avec le féminisme du courant dominant ?

L'activisme handi et les féminismes ont en commun de lutter contre les inégalités sociales en combattant l'**essentialisme biologique**. Celui-ci tend à expliquer (et donc justifier) la domination des un-e-s (hommes ou valides) sur les autres (femmes et/ou personnes en situation de handicap) en référence à des différences biologiques. Ainsi, il est courant d'entendre ou de lire que les hommes seraient plus à même d'exercer le pouvoir du fait de leur agressivité « naturelle » liée à des taux de testostérone plus élevés que ceux des femmes, ou que les personnes en situation de handicap sont socialement exclues en raison de leurs caractéristiques « naturelles » différentes de celles des personnes valides. Ce type de raisonnements se référant à la « nature » ou à la « biologie » sont dits « essentialistes ». Les militant-e-s sont généralement critiques vis-à-vis de ce type d'arguments, car ils ne tiennent aucunement compte du rôle joué par notre société. Ainsi, au niveau de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'essentialisme fait fi de la notion de genre (construction sociale qui définit ce qu'est une femme et ce qu'est un homme). Dans le cas du handicap, comme précisé en introduction, l'essentialisme recentre le questionnement sur les particularités physiques et/ou mentales n'entrant pas dans la norme plutôt que sur la remise en cause du capacitisme et la remise en cause de la non-inclusivité de notre société.

La participation des femmes en situation de handicap à l'activisme féministe est entravée par le **capacitisme implicite** de celui-ci. Les femmes auxquelles s'adresse la vaste majorité des travaux et des actions féministes sont implicitement des femmes valides, c'est-à-dire des femmes « jouissant d'un corps dont les formes et les fonctionnalités sont conformes aux critères sociaux de "normalité" ». [...] Les femmes handicapées, leurs réalités et leurs luttes sont rarement discutées dans les travaux liés aux études féministes »<sup>24</sup>.

Les positionnements féministes du courant dominant (*mainstream* en anglais) ne s'accordent pas toujours avec les positions défendues par les militantes handies, surtout en matière de **sexualité, de maternité** et **d'assistance sexuelle**. Le féminisme *mainstream* s'est traditionnellement battu pour défendre le droit des femmes à ne pas être mères, y compris à travers la lutte pour le droit à l'avortement et pour l'accès à la contraception pour toutes. Comme expliqué plus haut, les femmes handicapées, elles, veulent faire valoir leur droit à avoir des enfants et à les élever<sup>25</sup>. Plus largement,

---

<sup>23</sup> TERET, Céline, « Face aux violences, les femmes handicapées retrouvent de la puissance d'agir », dans *Alter Échos*, 468, 26 octobre 2018, Disponible sur : <https://www.alterechos.be/face-aux-violences-les-femmes-handicapees-retrouvent-de-la-puissance-dagir/>.

<sup>24</sup> MASSON, *op. cit.*, p. 111.

<sup>25</sup> SOLANO, *op. cit.*, p. 59.



à contre-courant du féminisme majoritaire qui a longtemps présenté le soin comme une charge<sup>26</sup>, les militantes de la cause handie affirment la capacité des femmes en situation de handicap à s'occuper des autres. Les militantes handies veulent combattre l'idée selon laquelle les personnes en situation de handicap seraient uniquement receveuses de soins, en montrant que ce groupe social peut aussi s'occuper d'autrui<sup>27</sup>. En ce qui concerne la question de l'assistantat sexuel, les associations représentant les personnes handicapées ne sont pas toujours d'accord avec les positionnements féministes abolitionnistes s'opposant à toutes formes de rapports sexuels tarifés ou rétribués.

« Les hommes et les préoccupations masculines ont dominé le mouvement du handicap »<sup>28</sup>. Aux prises avec le sexisme présent dans les mouvements de défense des personnes handicapées et avec le validisme présent dans les mouvements féministes, les femmes en situation de handicap ont créé leurs propres organisations à partir du début des années 80, et ce dans de nombreux pays<sup>29</sup>.

## Un féminisme spécifique ?

Les féminismes handis ont deux manières principales de penser la condition des femmes en situation de handicap<sup>30</sup>. La première fonctionne sur le mode de l'**analogie entre patriarcat**<sup>31</sup> et **capacitisme en tant que système**<sup>32</sup>. Certaines théoriciennes du handicap se sont ainsi attachées à montrer que les rapports de domination que subissent les femmes et ceux que subissent les personnes handicapées sont proches<sup>33</sup>. Cette analogie a été mise en avant comme facteur de solidarité entre le militantisme féministe et l'activisme handi.

Cependant, penser le handicap sur le modèle du sexisme se rapproche de l'analogie opérée par certaines féministes de la Deuxième vague entre sexisme et racisme. Selon cette analogie, l'oppression que subissent les femmes serait comparable à la condition des personnes noires. Cette manière d'expliquer le sexisme a depuis été décriée par les féministes racisées, parce qu'elle nie le vécu des femmes racisées, victimes à la fois de sexisme et de racisme<sup>34</sup>. L'utilisation de telles analogies nie la position sociale spécifique de celles qui subissent simultanément le sexisme et un (ou plusieurs)

---

<sup>26</sup> SIMON, Marie-Anaïs, « Le care, un enjeu du féminisme », *Analyse FPS*, 2019, Disponible sur : <http://www.femmesprevoyantes.be/2019/07/31/le-care-un-enjeu-du-feminisme/>.

<sup>27</sup> LLOYD, *op. cit.*, p. 721.

<sup>28</sup> PRICE, Janet, « La naissance d'un mouvement: les femmes handicapées et leur lutte pour s'organiser », *Publication de l'Association pour les droits de la femme et le développement*, 2011, p. 8. Disponible sur : [https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/changer\\_leur\\_monde\\_-\\_la\\_naissance\\_dun\\_mouvement.pdf](https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/changer_leur_monde_-_la_naissance_dun_mouvement.pdf).

<sup>29</sup> MASSON, *op. cit.*, pp. 116-117.

<sup>30</sup> Voir SOLANO, *op. cit.*, p. 12.

<sup>31</sup> Mode d'organisation hiérarchique des sociétés humaines, qui accorde le pouvoir et des privilèges aux hommes.

<sup>32</sup> Mode d'organisation hiérarchique des sociétés humaines, qui organise la domination des personnes valides sur celles en situation de handicap.

<sup>33</sup> SOLANO, *op. cit.*, p. 27.

<sup>34</sup> Voir HULL, Gloria T.; BELL SCOTT, Pat & SMITH, Barbara, *All the Women are White, All the Blacks are Men, But Some of Us are Brave*, New York, The Feminist Press, 1982.





autre(s) type(s) d'oppression : les femmes noires, les lesbiennes ou les femmes en situation de handicap par exemple.

La seconde approche la plus courante du « handicap au féminin » est celle de la **double discrimination**. Cette approche revient à considérer que le validisme que subissent les personnes handicapées est aggravé par le sexisme lorsqu'elles sont femmes<sup>35</sup>. Inversement, le sexisme que vivent toutes les femmes serait aggravé par le validisme lorsqu'elles sont en situation de handicap<sup>36</sup>.

Désormais cependant, les théoriciennes féministes proposent de penser le militantisme en termes intersectionnels. La théorie de l'**intersectionnalité** est née du vécu des féministes noires. Développée pour rendre compte des formes spécifiques de sexisme et de racisme qu'elles vivaient, l'intersectionnalité permet de penser les systèmes de domination dans leur pluralité et leur simultanéité sans les hiérarchiser<sup>37</sup>. Il semblerait toutefois que les associations militant en faveur des droits des personnes handicapées se revendiquent rarement d'adopter une telle approche.

Les études féministes du handicap soulignent l'**interdépendance** humaine, c'est-à-dire le fait que tout individu est dépendant de ses semblables. Cette manière de concevoir l'existence humaine s'oppose à la valorisation excessive de l'autonomie individuelle qui caractérise certaines branches du féminisme et certainement l'idéologie néolibérale<sup>38</sup>. Croiser féminisme et activisme handi passe dès lors par la nécessité de reconnaître notre dépendance vis-à-vis des autres, que nous soyons valides ou en situation de handicap – les parents qui nous ont élevés, les proches qui nous épaulent au quotidien, les femmes migrantes qui nettoient notre habitation, les aides-soignantes qui nous permettront de rester plus longtemps à domicile passé un certain âge, etc. Ainsi, les activistes handies préconisent plutôt un modèle de société au sein de laquelle l'objectif d'indépendance et d'autonomie à tout prix est remplacé par l'**auto-détermination** de tou-te-s, tout en reconnaissant notre interdépendance les un-e-s vis-à-vis des autres<sup>39</sup>.

L'importance de la distinction entre indépendance et auto-détermination apparaît notamment dans l'activisme entourant la maternité des femmes en situation de handicap. Les militant-e-s de la cause handie défendent leur droit à la **parentalité** non pas en arguant de pouvoir l'assurer de manière totalement indépendante, sans aide extérieure, mais bien en revendiquant une parentalité soutenue. Être un bon parent ne devrait pas signifier « tout faire seul-e »<sup>40</sup>. Les militantes de la cause handie ont également contribué à affiner les approches féministes du travail de soin, en défiant la perception de celui-ci comme étant exclusivement une charge inacceptable. L'un des apports historiques du féminisme de la Deuxième vague fut en effet de dénoncer le travail ménager et de soin effectué

---

<sup>35</sup> DE SCHEPPER, Mélanie, « Comment composer avec de multiples stigmates ? », *Analyse ASPH*, 2019.

Disponible sur <http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Citoyennete/Pages/2019-Comment-composer-avec-double-stigmates.aspx>.

<sup>36</sup> SOLANO, *op. cit.*, p. 47.

<sup>37</sup> GOETHALS *et al.*, *op. cit.*, p. 78.

<sup>38</sup> GARLAND-THOMSON, *op. cit.*, p. 21.

<sup>39</sup> ROHRER, Judy, « Toward a Full-Inclusion Feminism : A Feminist Deployment of Disability Analysis », *Feminist Studies*, 31(1), 2005, p. 49.

<sup>40</sup> LLOYD, *op. cit.*, p. 720.



gratuitement et quasi exclusivement par les femmes au sein des familles comme un des fondements de l'oppression patriarcale<sup>41</sup>. L'activisme des femmes handies a contribué à rappeler aussi les aspects gratifiants et socialement utiles du soin prodigué à autrui. L'intersection des revendications de ces deux courants serait donc la valorisation des activités de soin et leur partage équilibré entre les genres, afin qu'elles ne reposent plus majoritairement sur les femmes.

En Belgique, l'association Persephone est la seule organisation de femmes handicapées. En France, la seule association recensée engagée pour les droits des femmes handicapées est l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA). Au Québec, l'Alliance des femmes handicapées du Québec (AFHM) se définit, en outre, comme une association féministe. Cela ne signifie pas pour autant que ces associations sont les seules à s'intéresser aux droits spécifiques des femmes handicapées.

## Pour conclure

S'il est nécessaire de reconnaître la multiplicité des féminismes, il est important que ces courants, tout comme la société dans son ensemble, prennent en compte les oppressions spécifiques que vivent les femmes en situation de handicap.

Nous soutenons les enjeux et rejoignons globalement les revendications portés par l'Association socialiste de la Personne handicapée (ASPH), association membre du réseau Solidaris. Toutefois, dans le cadre de cette analyse, nous n'en épinglerons que quelques-unes :

- Rendre les structures d'aide et d'accompagnement aux femmes victimes de violences accessibles aux femmes handicapées et prendre leurs situations spécifiques en compte.
- Améliorer l'accès aux consultations médicales pour le public en situation de handicap.
- Améliorer l'accès à l'information et aux locaux permettant ainsi l'exercice d'une citoyenneté active (administration communale, bureau de vote, lieux culturels...).

---

<sup>41</sup> Voir entre autres DELPHY, Christine, *L'Ennemi principal* (tomes 1 et 2), Paris, Editions Syllepse, 1998 et DELPHY, Christine, *Pour une théorie générale de l'exploitation. Des différentes formes d'extorsion de travail aujourd'hui*, Paris, Syllepse, 2015.



## Ressources internet

Association socialiste de la Personne handicapée (ASPH) – [www.asph.be](http://www.asph.be)

### Personne concernée à suivre sur internet

⇒ Marina Carlos, militante paraplégique française – <https://twitter.com/MarinaCpom>

## Références

BATIS, Najoua, « Handicap et pauvreté, ici et ailleurs : l'œuf ou la poule ? », *Analyse ASPH*, 2014, Disponible sur : <http://www.asph.be/Documents/analyses-etudes-2014/Analyse-2014-19-handicap-et-pauvrete.pdf>.

CARLOS, Marina, « Handicap : Arrêtez avec ce "changement de regard" », *Medium*, 14 février 2018. Disponible sur : <https://medium.com/@marinacpom/handicap-arr%C3%AAtez-avec-ce-changement-de-regard-cea9cff625bf>.

COLARD, Fanny, « Femmes et transports en commun : des parcours de combattantes ? », *Étude FPS*, 2018, Disponible sur : <http://www.femmesprevoyantes.be/2018/12/14/etude-2018-femmes-et-transports-en-commun-des-parcours-de-combattantes/>.

DE SCHEPPER, Mélanie, « Comment composer avec de multiples stigmates ? », *Analyse ASPH*, 2019. Disponible sur <http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Citoyennete/Pages/2019-Comment-composer-avec-double-stigmates.aspx>.

DELPHY, Christine, *L'Ennemi principal* (tomes 1 et 2), Paris, Editions Syllepse, 1998.

DELPHY, Christine, *Pour une théorie générale de l'exploitation. Des différentes formes d'extorsion de travail aujourd'hui*, Paris, Syllepse.

GARLAND-THOMSON, Rosemarie, « Integrating Disability, Transforming Feminist Theory », *NWSA Journal*, 14/3, 2002, pp. 1-32.

GOETHALS, Tine; DE SCHAUWER, Elisabeth & VAN HOVE, Geert, « Weaving Intersectionality into Disability Studies Research: Inclusion, Reflexivity and Anti-Essentialism », *DiGeSt, Journal of Diversity and Gender Studies*, 2/1-2, 2015, pp. 75-94.

GOFFMAN, Erving, *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Editions de Minuit, 1975 (1963).

HAMONET, Claude, « De l'infirmes à la personne en situation de handicap », dans : Claude Hamonet éd., *Les personnes handicapées*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2006, pp. 3-10, Disponible sur <https://www.cairn.info/les-personnes-handicapes--9782130556404-page-3.htm>.

HANDICAP INTERNATIONAL, *Les femmes handicapées contre la violence*, Disponible sur : <https://www.handicapinternational.be/fr/actualites/les-femmes-handicapees-contre-la-violence>.



HULL, Gloria T.; BELL SCOTT, Pat & SMITH, Barbara, *All the Women are White, All the Blacks are Men, But Some of Us are Brave: Black Feminist Studies*, New York, The Feminist Press, 1982.

LEVASSEUR, Karine, « Contexte de vulnérabilité : femmes handicapées », *Trousse média sur la violence conjugale – Institut national de Santé publique Québec*, Disponible sur : <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-de-vulnerabilite/femmes-handicapees>.

LLOYD, Margaret, “The Politics of Disability and Feminism: Discord or Synthesis?”, *Sociology*, 35/3, 2001, pp. 715-728.

PAULUS, Maï, « Handicap, de quoi parlons-nous ? », *Analyse ASPH*, 2018. Disponible sur <http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Citoyennete/Pages/2018-handicap-de-quoi-parlons-nous.aspx>.

MASSON, Dominique, « Femmes et handicap », *Recherches féministes*, 26/1, 2013, p. 111-129.

MEEKOSHA, Helen et SHUTTLEWORTH, Russell, « What’s so ‘critical’ about critical disability studies ? », *Australian Journal of Human Rights*, 15/1, 2002, pp. 47-75.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES, *Guide terminologique. Un vocabulaire approprié à l’égard des personnes handicapées de l’Ontario*, Direction générale de l’accessibilité pour l’Ontario, 2004. Disponible sur : [http://www.umoncton.ca/umcm-saee/files/saee/wf/Lexique\\_2004826%5B1%5D.pdf](http://www.umoncton.ca/umcm-saee/files/saee/wf/Lexique_2004826%5B1%5D.pdf).

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, *Rapport mondial sur le handicap*, Rapport de l’Organisation mondiale de la santé et de la Banque mondiale, 2012. Disponible sur [http://www.who.int/disabilities/world\\_report/2011/fr/](http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/fr/).

ROHRER, Judy, « Toward a Full-Inclusion Feminism : A Feminist Deployment of Disability Analysis », *Feminist Studies*, 31(1), 2005, pp. 34-63.

SIMON, Marie-Anaïs, « Le care, un enjeu du féminisme », *Analyse FPS*, 2019, Disponible sur : <http://www.femmesprevoyantes.be/2019/07/31/le-care-un-enjeu-du-feminisme/>.

SOLANO, Julie, *Être femme et handicapée : Quel féminisme hors du monde des valides ?*, Mémoire présenté à l’Institut d’Etudes Politiques de Toulouse, 2012-2013.

TERET, Céline, « Face aux violences, les femmes handicapées retrouvent de la puissance d’agir », dans *Alter Échos*, 468, 26 octobre 2018, Disponible sur : <https://www.alterechos.be/face-aux-violences-les-femmes-handicapees-retrouvent-de-la-puissance-dagir/>.

TONCHEVA, Dima, « Les femmes handicapées perçoivent-elles une double discrimination liée au genre et au handicap ? », *Étude de l’Association Socialiste de la Personne Handicapée*, 2015. Disponible sur <http://www.asph.be/Documents/Analyses%20et%20etudes%202015/Femmes%20handicap%C3%A9es%20discrimination%20sur%20le%20genre%20et%20le%20handicap.pdf>.



UNIA, *Droit de vote des personnes handicapées : questions – réponses*, 30 novembre 2017, Disponible sur : <https://www.unia.be/fr/articles/droit-de-vote-des-personnes-handicapees-questions-reponses#Pourquoi-Unia-lance-t-il-une-campagne-sur-le-droit-de-vote-des-personnes-handicapees>.

WENDELL, Susan, « Toward a Feminist Theory of Disability », *Hypatia*, 4/2, 1989, pp. 104-124.

WENDELL, Susan, *The Rejected Body: Feminist Philosophical Reflections on Disability*, New York et Londres, Routledge, 1996.

## QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 9 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

[www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)



Avec le soutien de :

